



Laboratoire public
Conseil, Expertise et Analyse en Bretagne

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

(C.C.P.)

Le pouvoir adjudicateur : GIP LABOCEA

ZOPOLE
7 rue du Sabot
CS 30054
22440 PLOUFRAGAN

Cahier des Clauses Particulières

établi en application de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, relatif à :

Prestation de veille réglementaire, d'évaluation de la conformité et d'audit en santé, sécurité au travail et environnement pour les 5 sites du GIP LABOCEA

La procédure de consultation utilisée est la suivante :
Procédure adaptée en application de l'article 27
du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics

Date et heure limites de remise des candidatures et offres : **jeudi 19 avril 2018 – 14h30**



Laboratoire public
Conseil, Expertise et Analyse en Bretagne

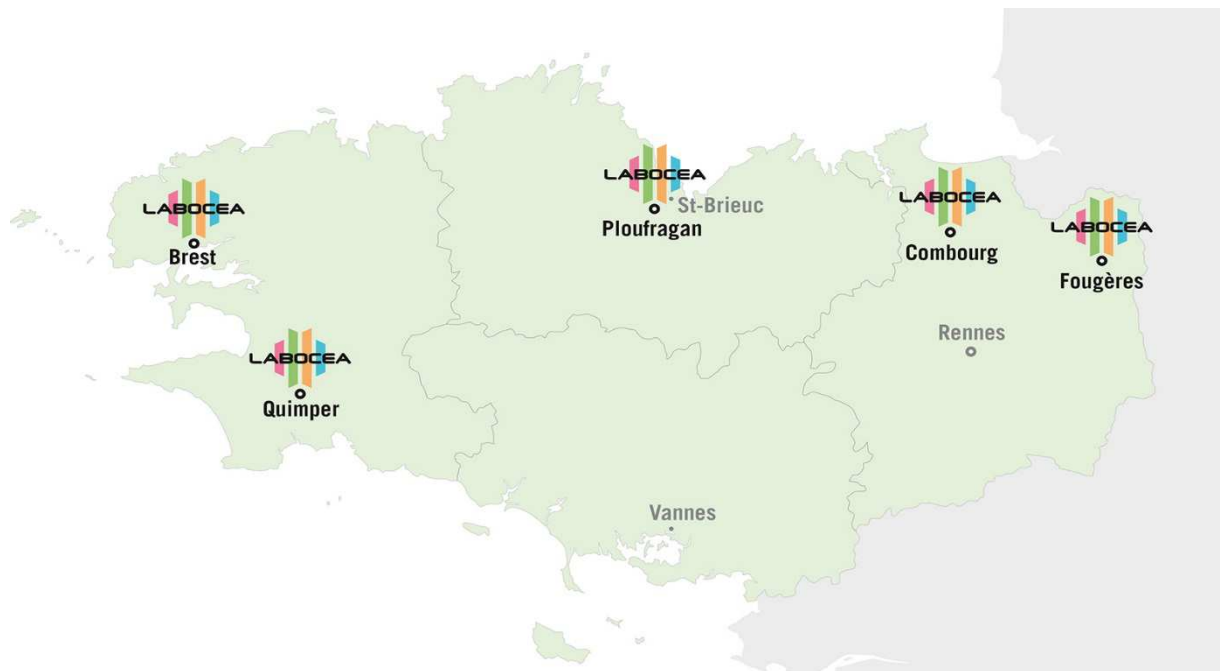
CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

SOMMAIRE

Article 1 : Objet de la consultation – Disposition générale	5
Article 2 : Description générale des prestations	5
2.1 - Première phase	5
2.2 - Deuxième phase	5
Article 3 : Description détaillée des prestations.....	6
3.1 - Première phase	6
3.2 - Deuxième phase	7
3.3 - Outils informatique	8
Article 4 : Cadre de réponse	9
Article 5 : Transmission des offres.....	9
Article 6 : Renseignements complémentaires.....	10

Introduction

Le GIP LABOCEA est le premier Groupement d'Intérêt Public (GIP) créé en France dans le domaine des laboratoires, dans la perspective de maintenir et renforcer les missions sur le territoire. Après avoir pris le nom d'IDHESA Bretagne Océane au 1er janvier 2007 (sites de Brest – Plouzané et de Quimper), le groupement a quadruplé ses effectifs, passant ainsi de 130 collaborateurs en Finistère à désormais 550 à l'échelle de la Bretagne. Rejoint par le département des Côtes d'Armor au 1er janvier 2014 puis par l'Ille et Vilaine deux ans plus tard, le laboratoire porte désormais le nom de LABOCEA. Premier laboratoire public territorial de France, LABOCEA est également le plus important laboratoire de santé animale de France, tous établissements publics ou privés confondus.



Site de Ploufragan : 220 personnes

Site de Fougères : 70 personnes

Site de Quimper : 150 personnes

Site de Brest : 80 personnes

Site de Combourg : 30 personnes

Les analyses pratiquées concernent les domaines d'activités suivants :

- Santé animale (autopsie, bactériologie, parasitologie, virologie, sérologie, EST, PCR, production d'autovaccins),
- Santé végétale (phytopathologie),
- Sécurité Microbiologie des Aliments et de l'Eau (microbiologie des aliments, bactériologie de l'eau),
- Chimie des Aliments, de l'Eau et de l'Environnement (chimie analytique, micropolluants organiques),
- L'amiante.

Les installations ne sont pas classés ICP.

Certains sites ont des laboratoires de type P2 et P3.

Le GIP LABOCEA effectue également :

- Des prélèvements des eaux,
- Des prélèvements alimentaires,
- Des prestations en métrologie,
- Du conseil et expertise en alimentaire,
- Du conseil et expertise en environnement.

Le GIP LABOCEA est :

- accrédité selon la norme NF EN ISO CEI 17025,
- certifié selon la norme ISO 9001 pour les sites de Fougères et de Combourg,

De plus, le GIP LABOCEA développe une démarche environnementale sur la base de la norme ISO 14001 v 2015 (sans date de certification à l'heure actuelle).

Enfin, dans le cadre de ses activités analytiques, le GIP LABOCEA détient des autorisations spécifiques d'Agence nationale.

Article 1 : Objet de la consultation – Disposition générale

Le marché public a pour objet la prestation de veille réglementaire, d'évaluation de la conformité et d'audit en santé, sécurité au travail et environnement pour les 5 sites du GIP LABOCEA.

Article 2 : Description générale des prestations

La prestation est découpée en deux phases :

2.1 - Première phase

1. Identifier l'intégralité des textes réglementaires applicables aux activités du GIP LABOCEA dans le domaine de la santé et la sécurité au travail et dans le domaine de l'environnement.
2. Assurer la veille réglementaire des textes applicables au GIP LABOCEA.

2.2 - Deuxième phase

La phase est complétée par les points suivants :

1. Mettre à disposition une solution informatisée d'aide à l'évaluation de conformité réglementaire des textes réglementaires ;
2. Réalisation d'audits de conformité réglementaire. Des audits pourront être demandés par le GIP LABOCEA sur des textes liés à la sécurité ou à l'environnement.

Le prestataire devra donc pouvoir répondre aux deux phases. La deuxième phase sera lancée à une date à ce jour indéterminée.

Article 3 : Description détaillée des prestations

3.1 - Première phase

1. Identification des textes réglementaires

Les textes réglementaires sont (liste non exhaustive) :

- Les règlements européens ;
- Les codes du travail et de l'environnement ;
- Lois ;
- Décrets d'application ;
- Arrêtés ministériels ;
- Arrêtés préfectoraux ;
- Arrêtés municipaux ;
- Arrêtés pour les installations soumises à déclaration.

Le prestataire devra déterminer les textes réglementaires qui sont applicables au GIP LABOCEA.

Pour comprendre les activités du GIP LABOCEA et pour le recensement des textes applicables, le prestataire réalisera une visite des 5 sites du GIP LABOCEA sur 2 jours maximum. Ces visites se dérouleront en présence au moins d'une personne en charge de la sécurité et santé au travail. Le prestataire bénéficiera de tout entretien qu'il jugera nécessaire pour l'établissement de la liste des textes applicables.

Le prestataire devra fournir un rapport de visite avec la liste des textes applicables.

Le prestataire devra proposer des fiches synthétisant et explicitant les principales exigences des textes juridiques. Ces fiches aideront les personnels du GIP LABOCEA à comprendre et appliquer les nouveaux textes.

Les textes devront être classés et accessibles par thème.

Le référentiel sera actualisé selon une périodicité et des modalités appropriées.

Le référentiel pourra être complété par LABOCEA si besoin.

2. Veille

La prestation consiste à :

- fournir des textes réglementaires qui lui sont applicables. Les textes seront intégrés dans une base de données par le prestataire.
- alerter des évolutions réglementaires des textes qui lui sont applicables. L'alerte sera réalisée par mail ou tout autre moyen auprès de personnes dont la liste sera fournie par le GIP LABOCEA.
- synthétiser et expliquer les évolutions des textes.
- analyser le texte pour définir les exigences applicables au GIP LABOCEA.

Le prestataire proposera une assistance juridique sur les thématiques « santé, sécurité au travail et environnement » ; Le personnel du GIP LABOCEA pourra solliciter le prestataire pour toute recherche documentaire, demande de précision ou présentation d'un texte spécifique.

3.2 - Deuxième phase

1. Evaluation de la conformité

L'évaluation de la conformité sera réalisée par le GIP LABOCEA.

Il est demandé au prestataire de fournir un outil permettant de mieux comprendre le texte et les exigences :

- De reformuler si besoin l'exigence afin de faciliter l'évaluation,
- Différencier une exigence de conformité d'une exigence informative.

L'évaluation pourra être menée pour chaque site et/ou pour plusieurs sites.

Des plans d'actions seront générés pour permettre un retour à la conformité.

2. Audits

A la demande du GIP LABOCEA, le prestataire pourra se voir missionner pour effectuer des audits de conformité réglementaires liés à la sécurité ou à l'environnement.

Le prestataire devra :

- Evaluer la conformité du ou des sites en fonction de la réglementation,
- Proposer des plans d'actions de mise en conformité le cas échéant.

Le prestataire pourra se voir missionner spécifiquement sur un audit de classement ICPE.

3.3 - Outils informatique

Un outil informatique devra permettre :

Pour la première phase :

- De consulter et archiver l'ensemble des textes ;
- D'extraire la liste des textes applicables par site ;
- synthétiser et expliquer les évolutions des textes ;
- analyser le texte pour définir les exigences applicables au GIP LABOCEA.

Pour la deuxième phase :

- D'établir la conformité par rapport aux exigences de chaque texte :
 - Enregistrer les résultats de l'évaluation ;
 - Définir des plans d'actions par site ou pour plusieurs sites ;
 - Gérer les plans d'actions par site ou pour plusieurs sites ;
 - D'extraire les données :
 - Tableaux de bords pour la conformité ;
 - Tableaux de bords pour la gestion des plans d'action.

L'accès à l'outil se fera au moyen d'un identifiant et mot de passe.

Article 4 : Cadre de réponse

- Montant de l'identification initiale des textes réglementaires applicables ;
- Modalités de mise à jour de la base de données des textes réglementaires ;
- Exemple de rapport de visite et de questions posées ;
- Veille :
 - o Description de la méthodologie ;
 - o Fréquence de la fourniture de veille ;
 - o Fournir un exemple de veille ;
- Evaluation de la conformité :
 - o Description de la méthodologie ;
 - o Fournir un exemple d'évaluation de la conformité ;
- Assistance : modalités d'assistance juridique ;
- Outil informatique :
 - o Présentation de l'outil pour la veille demandée ;
 - o Présentation des fonctions possibles de l'outil ;
 - o Conditions de connexion : modalités (serveur, web), nombres de personnes...
 - o Conditions de formation à l'outil informatique de gestion des textes et de la conformité ;
- Audit :
 - o Prix pour une journée d'audit ;
 - o Prix pour un audit ICPE : prix par site.

Le prestataire devra fournir le montant détaillé de la prestation :

- Pour la phase 1 ;
- Pour les phases 1 et 2.

Article 5 : Transmission des offres

Les candidats transmettent leur proposition sous pli cacheté portant la mention suivante :

Affaire n°2018-14S05-009

Prestation de veille réglementaire, d'évaluation de la conformité et d'audit en santé, sécurité au travail et environnement pour les 5 sites du GIP LABOCEA

NE PAS OUVRIR

